

**PROCLAMATION
DEFINITIVE DES RESULTATS
DE L'ELECTION
PRESIDENTIELLE DU
20 MARS 2016**

La Cour constitutionnelle,

- VU** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant
Constitution de la République du Bénin ;
- VU** la loi n° 91-009 du 04 mars 1991 portant loi organique
sur la Cour constitutionnelle modifiée par la loi du 31
mai 2001 ;
- VU** la loi n° 2013-06 du 25 novembre 2013 portant code
électoral en République du Bénin ;
- VU** le décret n° 2014-118 du 17 février 2014 portant
attributions, organisation et fonctionnement du
secrétariat général de la Cour constitutionnelle ;
- VU** le règlement intérieur de la Cour constitutionnelle ;
- VU** la proclamation provisoire du 13 mars 2016 des
résultats du premier tour de l'élection présidentielle
du 06 mars 2016 ;
- VU** le décret n° 2016-126 du 14 mars 2016 portant
convocation du corps électoral pour le second tour de
l'élection présidentielle ;

